



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 9 février 2018 à 10h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel et Madame Claudette Roussel

Ouverture de la séance à 10h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Lecture et adoption du règlement numéro 17-481 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 16-468
- 3.0 Lecture et adoption du règlement numéro 17-482 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2018, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement # 16-469
- 4.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 5.0 Clôture de la séance

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 10h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

#### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-481 POUR OBJET D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-468**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 21 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement # 17-481 a été présenté à la séance ordinaire du 21 novembre 2017;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 17-481 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 16-468 soit adopté **tel que lu.**

**N° 18-02-042**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-482  
AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES  
AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE 2018,  
RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES AINSI QUE LE TAUX  
D'INTÉRÊT POUR CE MÊME EXERCICE ET ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-469**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 21 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement # 17-482 a été présenté à la séance ordinaire du 21 novembre 2017;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 17-482 **ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2018, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 16-469** soit adopté **tel que lu.**

**N° 18-02-043**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 10h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

\_\_\_\_\_  
André Desrosiers,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Andrée Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*